

**Rapport pour la commission
permanente du conseil régional
JANVIER 2015**

*Présenté par
Jean-Paul Huchon
Président du conseil régional
d'Ile-de-France*

POLITIQUE REGIONALE EN FAVEUR DE L'ENTREPRENEURIAT :

ECOLE REGIONALE DES PROJETS : LABELISATION DE L'ADIE

CREARIF DEVELOPPEMENT DES TPE : ADIVE

**MARCHE PUBLIC : EVALUATION DU DISPOSITIF POINT D'ACCES A LA
CREATION D'ENTREPRISE**

Chapitre 939 « action économique », code fonctionnel 91 « interventions économiques transversales »,
Programme HP 91-001 « soutien à la création et au développement des entreprises »,
action 19100102 « incitation à la première élaboration des projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement »
Programme HP 91-012 (191012) « Soutien à l'emploi », action 19101201
« Accompagnement dans l'emploi » afin de lancer une évaluation du dispositif Point d'Accès à la Création d'Entreprise.

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS	4
ANNEXES AU RAPPORT	6
1. CREARIF : DEVELOPPEMENT DES TPE ISSUES DES QUARTIERS	6
2. SOUTIEN AUX SITES D'APPLICATION DE L'ECOLE REGIONALE DE PROJETS DE CREATION D'ENTREPRISE: ACCOMPAGNEMENT ENTREPRENEURIAL DES CREATEURS	9
ANNEXES A LA DELIBERATION.....	19
1. Etat récapitulatif des subventions	20
2. Fiches projet.....	22

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent rapport a pour objet d'attribuer 2 subventions et de proposer l'affectation d'un montant de 275 000 € d'autorisations d'engagement prélevées sur le chapitre 939 « action économique », code fonctionnel 91, programme HP 91-001 « soutien à la création et au développement des entreprises », action 19100102 « incitation à la première élaboration des projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement », nature 657 du budget 2015.

Les opérations relèvent de la politique régionale en faveur de l'entrepreneuriat, en application de la délibération cadre n° CR 87-13 du 21 novembre 2013.

- **Convention d'affaires CREARIF DEVELOPPEMENT DES TPE :**

Au titre de la mise en œuvre de cette opération par l'association ADIVE, il est proposé dans le cadre d'une convention annuelle 2015, d'attribuer une subvention de 75 000 €, représentant 41,67 % de l'assiette éligible qui s'élève à 180 000 € TTC.

- **Ecole régionale des projets :**

Au titre de l'exercice 2015, il est proposé d'attribuer une subvention de 200 000 € à l'ADIE pour l'accompagnement de 200 nouveaux porteurs de projet au titre de l'exercice 2015 représentant 30.68 % de l'assiette éligible qui s'élève à 651 904 € TTC.

Ces opérations vous sont présentées dans les fiches projet annexées à la délibération.

Le présent rapport propose également de lancer **un marché public** en procédure adaptée article 28 du code des marchés publics relatif à l'évaluation du dispositif Point d'Accès à la Création d'Entreprise et affecte le montant de 50 000 € d'autorisation d'engagement prélevé sur le chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « interventions économiques transversales », Programme HP 91-012 (191012) « Soutien à l'emploi », action 19101201 « Accompagnement dans l'emploi ».

La répartition de consommation des crédits de paiement est estimée de la manière suivante :

- 325 000 € au titre de l'exercice 2015

Les actions présentées dans ce rapport sont éligibles au cofinancement du Fonds Social Européen (FSE) dans la mesure où :

- elles s'intégreront dans les priorités de l'axe « Favoriser la création et reprise d'activité, assurer une intégration durable dans l'emploi » du nouveau Programme opérationnel (PO) régional (POR) FEDER-FSE 2014-2020.
- s'inscriront dans la période de réalisation prévue au titre de la programmation 2014-2020
- répondront aux règles d'éligibilité et de sélection applicables à ces fonds.

Des appels à projets spécifiques aux projets soutenus par les fonds structurels seront publiés en 2015 sur le site internet de la Région dédiés aux financements européens :

www.europe.iledefrance.fr

Les structures retenues pour un financement régional pourront candidater dans la mesure où leurs projets s'inscrivent dans les finalités du programme et répondent aux critères de sélection fixés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**



JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXES AU RAPPORT

1. CREARIF : DEVELOPPEMENT DES TPE ISSUES DES QUARTIERS

Ce dispositif s'inscrit dans la poursuite de l'appui à la mise en œuvre du programme d'actions en faveur de l'entrepreneuriat en Ile de France, en application de la délibération cadre n° CR 87-13 du 21 novembre 2013.

1.1. Un double objectif

Dès 2009, la Région Ile-de-France a lancé « Créarif Quartiers », un dispositif de promotion de l'entrepreneuriat dans les quartiers Politique de la Ville. Cette opération régionale avait pour vocation à sensibiliser à la création d'entreprise et de mettre en relation des personnes ayant une envie, une idée ou un projet de création d'entreprise avec les partenaires techniques et financiers de leur territoire. Entre 2009 et 2013, la Région a accompagné l'émergence de plus de 1 000 projets de créations d'entreprises dans les quartiers Politique de la Ville. Le dispositif Créarif a été réaffirmé dans la politique régionale de soutien à l'entrepreneuriat en 2013 (CR 87-13 du 21 novembre 2013).

Après ces cinq éditions de Créarif Quartiers, la Région a souhaité faire évoluer le dispositif Créarif en privilégiant le soutien de la dynamique entrepreneuriale dans les quartiers. Cette opération « CréaRif Développement » initiée par la Région Ile-de-France et portée par l'Agence pour la Diversité Entrepreneuriale (Adivé) vise à soutenir les entrepreneurs des quartiers dans leur phase de développement. En 2014, CréaRif Développement a permis à 100 entrepreneurs sélectionnés en phase de développement et issus des quartiers Politique de la Ville de bénéficier d'un accompagnement et de conseils pour booster leur activité. Cette opération a fait l'objet d'une affectation régionale de 75 K€ en 2014.

En effet, le taux de création d'entreprises dans les quartiers est presque deux fois plus élevé que la moyenne nationale mais le taux de survie à 5 ans est 30 % inférieur. Ainsi plus d'un tiers des entrepreneurs des quartiers déclarent avoir des difficultés à accéder aux financements ou manquer de réseau et de débouchés commerciaux. (Sondage Adivé - Opinionway, 2010).

Fort de ce constat, le programme CréaRif Développement a pour objectif de répondre à ce défi en encourageant la création d'emplois pérennes. Il a pour ambition de mobiliser l'ensemble des opérateurs de terrain pour identifier les entrepreneurs en phase de développement dans les quartiers d'Ile-de-France, aller à leur rencontre, effectuer un diagnostic de leur activité et les accompagner pendant 4 à 6 mois dans leur développement.

Le programme CréaRif Développement est principalement fondé sur un mécénat de compétences qui associe des partenaires institutionnels, de grandes entreprises, des cabinets de conseil de renom et des grandes écoles de management autour d'un projet solidaire de développement économique. Ces partenaires partagent leurs expertises et leurs réseaux avec les entrepreneurs inscrits au programme CréaRif Développement, à travers des rendez-vous individuels réguliers ou de master class.

L'ensemble des partenaires favorisant le développement économique participent à la mise en œuvre de Créarif Développement. Ce projet est donc novateur de par les parties prenantes publiques et privées qui participent à sa promotion et mobilisent leurs collaborateurs (mécénat de compétences).

1.2. Proposition de soutien 2015

Un comité de pilotage initié par la Région et associant, la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Ile de France (DRJSCS), la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Ile de France (DIRECCTE), l'Office Franco-Québécois de la Jeunesse (OFQJ) et la Caisse des dépôts et consignation, s'est réuni en date du 10 décembre 2014, et a proposé de retenir la candidature de l'ADIVE.

Un comité de pilotage élargi à d'autres partenaires de développement d'entreprise, de l'aide à l'emploi (plateforme RH) et aux collectivités locales (EPCI, départements, et communes) suivra les travaux liés à l'organisation de cet événement.

Méthodologie proposée et calendrier de la convention d'affaires

L'ADIVE a, au fil des années et de son engagement pour le développement des quartiers, construit un réseau d'entrepreneurs étendu et diversifié. En effet l'association a pour objet d'encourager et de favoriser le développement des entreprises issues des quartiers par la mise en relation commerciale avec les grandes entreprises françaises et internationales.

En s'appuyant sur son expérience, CréaRif Développement 2015 sera l'occasion de mobiliser l'ensemble des partenaires du développement des TPE notamment les grands comptes dans le processus d'accompagnement.

ADIVE assurera la préparation, l'organisation et l'animation de la convention d'affaires, sur une période de 9 mois environ, à partir de la mi-février 2015. Avec le réseau des partenaires du développement d'entreprise, elle coordonnera, l'organisation et la réalisation de cet événement, selon les phases suivantes :

- la phase d'identification et de sélection des TPE : ADIVE mettra en place un dispositif d'information et de sensibilisation permettant, avec l'appui des relais concernés, d'identifier des entreprises implantées dans les quartiers en difficulté et présentant des opportunités de développement. Elle assurera l'information auprès de l'ensemble des ressources qu'elle aura à identifier (les Plates-formes France Initiative, le réseau consulaire, Plates formes RH...) pour optimiser l'identification et la sélection des candidatures. ADIVE créera les outils nécessaires pour une diffusion large de l'information sur l'organisation de cette convention d'affaires, au travers de la mise en œuvre d'un site internet dédié, de la réalisation du dossier de candidature à l'intention des candidats et des opérateurs de développement.

- la phase : accompagnement et suivi des porteurs de projets

Les entrepreneurs sélectionnés sont mis gratuitement en relation avec les partenaires susceptibles de leur apporter un diagnostic de leurs activités. Ce diagnostic sera réalisé dans le cadre d'un mécénat de compétences des grands comptes ainsi que par un réseau d'experts identifiés (pépinières d'entreprise).

- la phase d'organisation de la convention d'affaires : ADIVE mettra en place une organisation matérielle et assurera une animation de la journée clôturant l'opération et permettant de mettre en valeur des entreprises remarquables. ADIVE organisera les rendez-vous entre les entrepreneurs et les structures utiles aux besoins révélés lors des diagnostics. Cette manifestation sera complétée d'ateliers, tables rondes. Elle assurera l'information et la communication auprès des institutionnels, des collectivités locales, et de tout organisme susceptible d'être intéressé par ce type d'évènement. Elle constituera un dossier de presse.

La date limite de tenue de la manifestation est fixée au plus tard au **31 décembre 2015**.

- la phase de suivi des porteurs de projets : ADIVE mettra en place un dispositif permettant de vérifier, 6 mois après la journée finale, qu'un appui adapté et significatif a été apporté à chacun des candidats.

1.2.1. Bilan de la première édition 2014

La première édition a atteint son principal objectif de promouvoir les contacts et le dialogue entre les institutions publiques et les différentes communautés d'entreprises, créant ainsi la possibilité de conclure des partenariats importants.

Ce sont ainsi près de 290 entrepreneurs qui ont signalé leur envie d'être accompagné dans le développement de leur entreprise via le site www.crearif-developpement.fr.

96 entrepreneurs ont été sélectionnés sur la base de leur potentiel économique et ont bénéficié :

- d'un **diagnostic approfondi de leur entreprise** (marketing, communication, vente, juridique, analyse financière...) par des cabinets de consultants de renom international
- de **mécénat de compétences de cadres de grands groupes** ou de master class HEC préprogrammés en fonction des conclusions du diagnostic ;
- de rencontres avec des acheteurs de grands groupes et d'autres entrepreneurs
- du concours des Lauréats décernant 7 de donateurs (Accenture, CCIPIF, The Family, MOOVJEE, OFQJ...)

Lors des réunions d'information départementales, 120 partenaires (institutionnels, acteurs du développement d'entreprise, Consulaires, Business Angels, grands entreprises, grandes écoles...) ont été mobilisés à différentes étapes du dispositif :

- Information
- Prescription
- Diagnostic
- Expertise
- Donateurs accélérateurs de développement
- animateurs des ateliers

Focus sur les étapes diagnostics et accompagnement

- 65 business experts engagés sur la durée du programme :
 - 39 consultants (Accenture/KPMG)
 - 10 chefs d'entreprises
 - 18 cadres dirigeants
- 77 jours de Pro Bono obtenus pour une valeur de 31 000€
- 6 business-classes de 2 heures avec des professeurs HEC et Novancia : 73 entrepreneurs participants

Les chiffres clés de l'édition 2014 :

- 3 000 entrepreneurs sensibilisés
- 290 dossiers de candidatures déposés
- 96 dossiers sélectionnés, diagnostiqués, accompagnés
- Répartition par département : une concentration des entrepreneurs sur Paris et la Petite Couronne

départ	75	77	78	91	92	93	94	95
%	30%	0%	11%	2%	18%	27%	4%	8%

Profil des entrepreneurs

- Moyenne d'âge des entrepreneurs : 35 ans
- 55% des entrepreneurs ont au minimum un BAC+4
- 40 % sont des femmes entrepreneurs
- 78% étaient actifs avant la création de leurs entreprises

Profil des entreprises

- CA moyen des entreprises : 290 K€
- Age moyen des entreprises : 4 ans
- Taille moyenne des entreprises : 3.4 salariés
- 41% issues du secteur d'activité « Services aux entreprises »
- 40 % de projets relevant de l'ESS

Quelques données qualitatives :

- Initiative unique en France qui devrait essaimer dans d'autres régions (PACA a d'ores et déjà pris contact avec l'opérateur ADIVE)
- Comité de pilotage financeurs : CRIF, CDC, DIRECCTE, DRJSCS, ainsi qu'une forte mobilisation du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires pour la mise en relation avec les 60 signataires de la charte nationale Entreprises / Quartiers
- Implication du Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Politique de la Ville pour préparer dans le cadre de ce dispositif l'Euro 2016 et autres événements sportifs et culturels.

2. SOUTIEN AUX SITES D'APPLICATION DE L'ECOLE REGIONALE DE PROJETS DE CREATION D'ENTREPRISE: ACCOMPAGNEMENT ENTREPRENEURIAL DES CREATEURS

2.1. Rappel des objectifs du dispositif d'appui aux actions d'accompagnement des porteurs de projets

Un appui aux sites d'application de l'Ecole régionale de projets à fort potentiel

Inscrit comme priorité régionale la Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation adoptée par la délibération n° CR 61-11 du 23 juin 2011, et soutenu dans la délibération cadre n° CR 87-13 Politique régional en faveur de l'entrepreneuriat, l'appui à l'accompagnement des projets de création et de développement d'activité vise à augmenter la part et la dynamique d'entreprises notamment à fort enjeu pour l'Ile de France.

Au regard de la complexité accrue en termes de montage et de validation économique des projets de création d'activité portés par les publics cibles (habitants des quartiers, femmes, résidents étrangers, et jeunes), il apparaît nécessaire d'appuyer la création et le développement d'entreprises des publics prioritaires en répondant spécifiquement à leurs problématiques.

Fort de ce constat, la Région Ile-de-France a décidé de soutenir dans le cadre de l'École Régionale des Projets deux types de projets permettant un accompagnement des créateurs sur un parcours intégré amont/aval :

- Des projets portant sur la phase de professionnalisation et d'accompagnement des projets de création d'activité
- Des projets portant sur la phase de suivi post-crédation des créateurs d'activité

L'appui financier s'effectue sous la forme d'une subvention de fonctionnement pour la phase de professionnalisation et d'accompagnement allant de 2 à 6 mois à hauteur de 500 € par porteur de projet accompagné et par mois et réalisant l'intégralité de son parcours, subvention limitée à 60.000 euros pour les opérateurs locaux et à 250 000 euros pour les opérateurs à rayonnement régional.

La subvention régionale de fonctionnement pour la phase suivi post-crédation est calculée sur la base du nombre de bénéficiaires tuteurés sur une durée de 3 ans, comme suit :

- Une subvention de 750 € par dirigeant tuteuré et par an et réalisant l'intégralité de son parcours tutorial, subvention limitée à 45.000 euros par an et par opérateur dans la limite de l'enveloppe budgétaire régionale disponible.

Le montant de la subvention régionale de fonctionnement au titre de la professionnalisation et du suivi post-crédation ne pourra en tout état de cause dépasser le taux maximum de 60 % du montant total des dépenses éligibles du bénéficiaire.

2.2. Bilan du soutien 2014 au site d'application de l'Ecole régionale de projets porté par l'ADIE - CREAJEUNES

L'Association pour le droit à l'initiative économique est une association nationale reconnue d'utilité publique qui contribue à la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et le chômage grâce au microcrédit. Elle accompagne et finance les personnes qui ont un projet de création d'entreprise et qui n'ont pas accès aux banques, avant, pendant et après la création de leur entreprise. Son objectif est de rendre l'entrepreneuriat accessible à tous et en particulier aux publics éloignés du système bancaire traditionnel. L'Adie exerce son activité dans le cadre de l'article L. 511-6 du code monétaire et financier relatif aux associations qui l'habilite à faire certaines opérations de prêts. Elle vise à être l'institution de référence de la création d'entreprise par les populations cherchant à sortir de la précarité. Dans le même temps, elle développe des outils au service des politiques d'emploi, de développement économique et de cohésion sociale et territoriale. L'enjeu est considérable : plusieurs millions de personnes en France, encore fragilisées par la crise déclenchée en 2008, sont concernées. L'Adie a vocation à apporter son appui à tous les stades de la vie des projets depuis leur élaboration (accompagnement amont), le financement et le lancement de l'entreprise jusqu'au développement de l'activité (accompagnement aval, financement du développement) et l'offre de services complémentaires.

2.2.1. Démarche pédagogique

Faute d'expérience, nombreux sont les jeunes qui ont besoin d'un accompagnement conséquent avant de passer à l'acte de la création d'entreprise. Pour autant, parce qu'ils ont souvent été en échec scolaire et que leur niveau de formation est limité, ils ne sont pas prêts à suivre une formation longue à la création d'entreprise. Pour les aider à se lancer en répondant au mieux à leurs attentes, le modèle CréaJeunes propose un parcours d'accompagnement court (8 semaines), innovant, de type « formation – action », très concret et très interactif.

Ce parcours s'appuie sur une série de méthodes et d'outils concrets et participatifs développés par l'Adie qui permettent aux jeunes de s'approprier les notions de base de gestion en les appliquant à leur projet. En particulier, les formateurs amènent les promotions de 10 à 12 jeunes à beaucoup interagir entre eux, leur permettant ainsi de prendre du recul sur leur projet et de développer la solidarité entre eux. Enfin, en s'adressant dès le début à eux comme à des chefs d'entreprise, la formation leur permet de prendre progressivement confiance en eux.

C'est grâce à cette approche qu'une partie importante des jeunes sont insérés professionnellement dix mois après la formation : environ 30% créent leur entreprise et encore 30% retrouvent un emploi salarié.

Pour intégrer CréaJeunes, les candidats doivent démontrer leur motivation et leur envie de créer. Suite à cette phase de sélection, les jeunes retenus signent une charte CréaJeunes qui officialise le démarrage de l'accompagnement.

Le parcours CréaJeunes est constitué des éléments suivants :

=> Un accompagnement amont de 8 semaines pour aider les jeunes à préparer leur projet.

Il s'agit d'un cycle alliant :

- des modules de formation collective : formation très concrète et interactive, centrée sur la montée en confiance et la connaissance pratique de l'entreprise ;
- un accompagnement individuel visant à accompagner les jeunes dans la préparation concrète du projet ;
- des actions de mise en réseau (immersion dans des entreprises, mécénat de compétence)

=> La possibilité d'obtenir un financement :

- une bourse de maximum de 150 euros, sur justificatifs, pour les dépenses liées à la préparation du projet ;
- éventuellement un microcrédit, un prêt d'honneur (avec une répartition spécifique pour les jeunes issus du dispositif de 50% microcrédit – 50% prêt d'honneur), couplé d'une prime du Conseil Régional Ile de France à la création.

La formation s'appuie sur 4 composantes majeures qui permettent de donner aux porteurs de projet les outils adéquats à la création de leur entreprise :

1- Les modules de formation collective « technique »

Il s'agit de modules en lien avec la création d'entreprise en tant que telle et qui permettent aux porteurs de projet de s'approprier les outils techniques utiles à leur création.

2- Les modules de formation collective « Développement personnel »

Ces modules permettent aux porteurs de projet de travailler sur les aspects plus « psychologiques » de la création d'entreprise (motivations, représentations et images de l'entreprise, gestion du temps...).

3- Les séances d'accompagnement individuel

Les porteurs de projet sont accompagnés par un tuteur « référent » qui apporte un appui personnalisé et aide les porteurs de projet à identifier les aspects du projet sur lesquels ils devront travailler de façon plus approfondie.

4- Les temps de « mise en réseau »

Les immersions en entreprises et les ateliers d'échanges entre créateurs permettent aux porteurs de projet de découvrir la réalité du monde de l'entreprise, d'en comprendre le fonctionnement et de rencontrer des entrepreneurs.

2.2.2. Renforcer les services proposés

L'Adie CréaJeunes Ile de France souhaite créer de véritables Centres de l'Entrepreneuriat des Jeunes, référence dans l'accompagnement et le financement des micro-entreprises portées par des jeunes avec l'objectif de:

- Faciliter la mise en réseau des jeunes entre eux à travers en particulier des événements réguliers leur permettant de se rencontrer ;
- Créer des espaces de coworking pour permettre à ceux qui sont en phase de création d'avoir un lieu pour travailler tout en rencontrant d'autres jeunes ;
- Soutenir le développement commercial des jeunes à travers la mise en place de formations de coaching commercial et de marketing permettant à des petits groupes de se mettre en situation de recherche de clients ;

- Aider les jeunes à trouver des clients à travers l'organisation d'événements (marchés de Noël, défilés, boutiques éphémères...) et la promotion de leurs activités (annuaire en ligne des projets des jeunes).

2.2.3. Partenaires techniques et financiers

Les promotions CréaJeunes sont alimentées en partie grâce à la prescription des partenaires : ceux de la création d'entreprise (consulaires), ceux de l'emploi (Pôle Emploi, Missions Locales), ceux de la jeunesse et des quartiers.

Par ailleurs, dans un contexte tendu en terme de financements publics, le développement de CréaJeunes et plus largement de l'action de l'Adie en direction des jeunes ne peut se faire qu'en construisant un partenariat public-privé solide.

CréaJeunes bénéficie du soutien de l'Europe à travers le FSE, de l'Etat à travers les préfetures de plusieurs départements de la région, du Conseil Régional d'Ile de France et de plusieurs Conseils Généraux.

Plusieurs entreprises ou fondations soutiennent aussi cette action à travers un appui financier et du mécénat de compétences. L'ADIE compte développer encore ces partenariats en faisant connaître cette action auprès des PME implantées sur les zones des sites CréaJeunes.

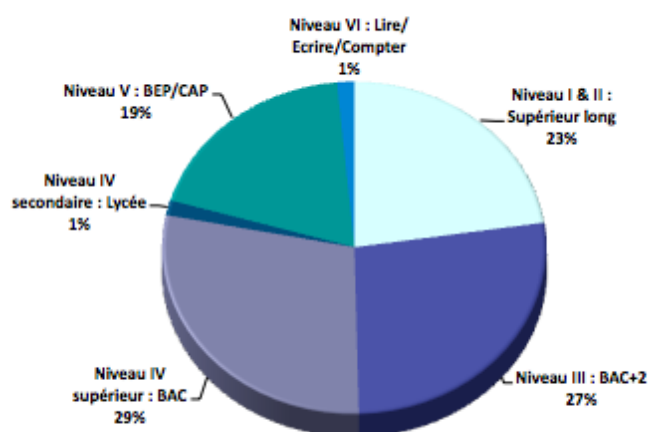
2.2.4. Bilan de l'action 2014

180 jeunes ont suivi la formation CréaJeunes en Ile de France en 2014 :

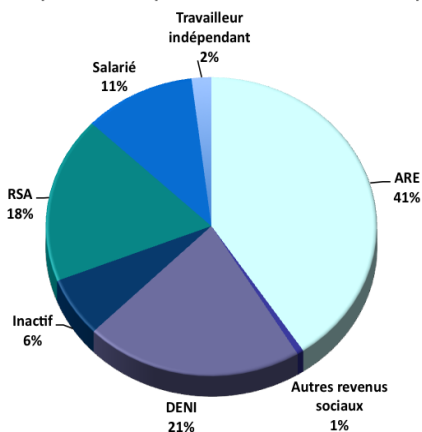
- 95 jeunes à Saint Denis,
- 34 jeunes à Evry,
- 51 jeunes à Asnières.

Le dispositif est ouvert à tous les jeunes de 18 à 32 ans ayant un projet de création d'entreprise, dont le plan de financement anticipé est de maximum 30 000 euros et ce quel que soit leur niveau de formation.

Répartition par niveau de formation



Répartition par situation professionnelle à l'entrée du dispositif

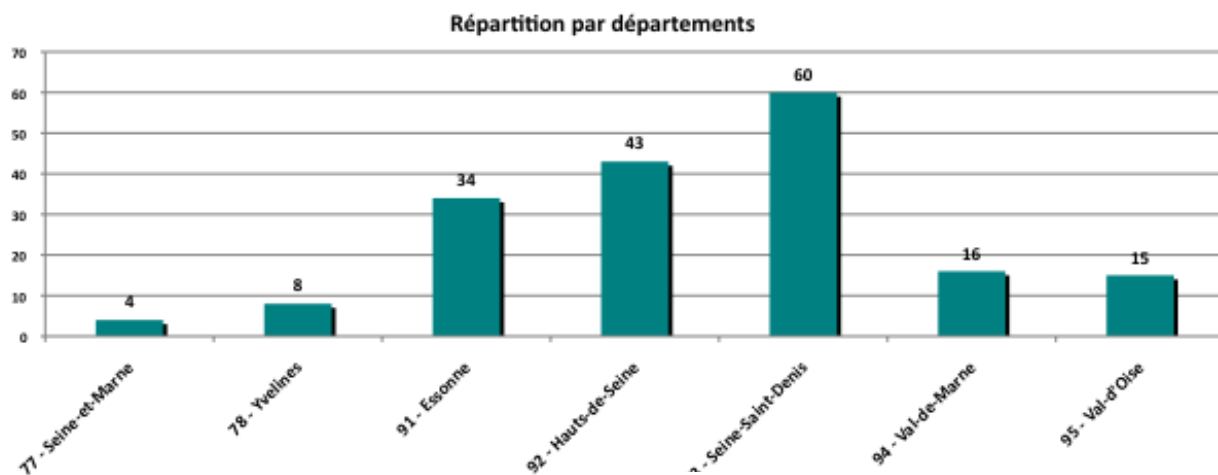


Les jeunes qui ont suivi la formation CréaJeunes ont des points communs : ils sont majoritairement sans emploi (87%), ont peu de revenus, et pas de capitaux propres. A l'inverse, leurs formations, leurs expériences, les secteurs d'activité dans lesquels ils souhaitent créer sont très divers. Cela permet des échanges très riches entre les jeunes et génère une émulation de

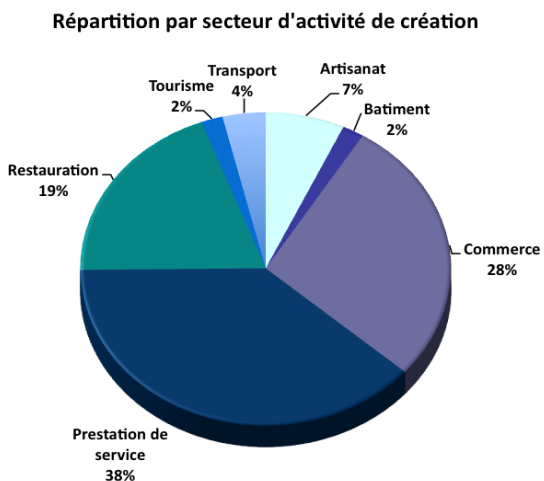
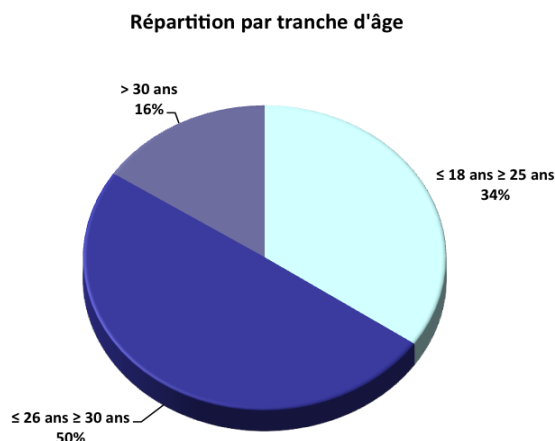
groupe positive au sein des promotions. C'est un énorme atout pour le programme.

De plus en plus de femmes souhaitent suivre le parcours : 58 %, soit plus que le pourcentage de femmes financées par l'Adie (40 %) et plus que la moyenne nationale des femmes créant une entreprise (30 %).

Tous les jeunes qui entrent dans CréaJeunes IDF (dans le cadre de l'Ecole Régionale des Projets) sont franciliens. **42 % d'entre eux sont issus des zones politique de la ville.**



34 % des futurs créateurs d'entreprise accueillis dans le dispositif ont moins de 25 ans.



La répartition sectorielle des futures entreprises accompagnées par l'Adie dans le cadre de CréaJeunes diffère de celle des entreprises financées : avec 38 % des projets de créations, les prestations de services sont majoritaires. Ce secteur, souvent peu exigeant en formation initiale et surtout en capital de départ, convient bien aux micro-entrepreneurs accompagnés par l'association. Vient ensuite le commerce, essentiellement via internet (plus d'un quart des projets d'entreprises créées).

Les résultats 2014 (au 31 octobre 2014)

Les chiffres clés de CréaJeunes Ile de France	Sur l'année 2014
Nombre de jeunes qui ont contacté CréaJeunes	509
Nombre de jeunes accompagnés (qui intègrent une promotion CréaJeunes)	180
Nombre de jeunes qui ont finalisé le parcours CréaJeunes (2 mois)	161
Nombre de créations	25
Nombre de jeunes devenus bénéficiaires de prêts Adie	13

Ils sont de plus en plus nombreux à lancer leur entreprise après le parcours. Sur les 242 jeunes accueillis dans les promotions 2014, déjà 16 % ont créé leurs structures et 5 % ont pu trouver un emploi salarié grâce à la confiance qu'ils ont acquise. Dix mois après la sortie du parcours, ce sont habituellement un tiers qui créent leur entreprise, auxquels s'ajoutent 20 % qui retrouvent un emploi salarié.

Focus partenariat ERP + :

En continuité de CréaJeunes qui s'inscrit dans le programme Ecole Régionale des Projets (ERP) de la Région Ile de France, les jeunes créateurs d'entreprise ont la possibilité d'être accompagnés pendant trois ans par le programme de mentorat du Moovjee, lui-même inscrit dans le cadre ERP+.

Le programme de mentorat est un accompagnement personnel, volontaire et bénévole apporté par un entrepreneur expérimenté à un entrepreneur débutant dans la réalisation et le développement de son projet.

Réservé à celles et ceux qui ont suivi CréaJeunes, qui ont moins de 31 ans et détiennent au moins 20% du capital social de leur entreprise (entreprise en activité depuis moins de 2 ans et en plein développement).

Lors du 1er comité de sélection du programme de mentorat qui a eu lieu le 24 septembre 2014, 4 dossiers de jeunes entrepreneurs Adie ont été retenus. A ce jour, 2 jeunes entrepreneurs ont intégré l'ERP+.

2.3. Proposition de soutien aux sites d'application de l'Ecole régionale de projets porté par l'ADIE - CREAJEUNES

Au fil des années, le dispositif CréaJeunes s'est développé jusqu'à atteindre en 2012 sa capacité d'accueil maximale sur les 2 sites de Paris et Saint Denis, avec 235 jeunes intégrés. Après avoir testé en 2013 la mise en place de 5 promotions délocalisées en Ile de France, l'ADIE a donc ouvert en 2014 avec le soutien du Conseil régional, 2 nouveaux sites permanents en Essonne et dans les Hauts de Seine.

En s'appuyant sur des structures partenaires et en formant des équipes de bénévoles localement, de nouvelles promotions ont pu ainsi bénéficier du parcours en dehors des sites de Paris et Saint Denis. Sur cette base, ils ont été en capacité d'intégrer davantage de jeunes tout en leur facilitant l'accès à cette formation (en particulier pour les jeunes du 91 et 92).

2.3.1. Zone d'intervention et répartition des bénéficiaires

En 2015, 200 nouveaux jeunes pourront bénéficier du dispositif et seront répartis comme suit :

- 50 sur le site de l'Essonne
- 50 sur le site des Hauts de Seine (parmi ceux-ci, il est envisagé d'organiser une promotion délocalisée dans les Yvelines au sein du nouveau PACE 2 Rives de Seine qui accueillera 10 jeunes)
- 100 sur le site de Saint Denis

Les jeunes de la région souhaitant participer au programme sont orientés vers l'un des 4 sites, selon ce qui leur convient le mieux.

Exceptionnellement, certaines promotions peuvent être délocalisées sur d'autres villes de la région si le besoin est exprimé et si les moyens techniques le permettent.

Les jeunes issus des quartiers Politiques de la Ville

Les jeunes issus des quartiers populaires cumulent plusieurs difficultés qui compliquent leur entrée sur le marché du travail :

- Ils sont peu diplômés
- Ils ont une expérience professionnelle valorisable limitée
- Ayant peu de perspectives, ils ont peu confiance en eux
- Ils sont parfois instables faute d'avoir une motivation précise et affirmée

Il en résulte un taux de chômage particulièrement préoccupant avec des conséquences sociales et économiques très lourdes. Une part importante de ces jeunes est attirée par la création d'entreprise (57% pour les moins de 30 ans) car elle constitue une alternative concrète au chômage mais également parce qu'elle répond à un souci d'indépendance.

40% des personnes accompagnées dans CréaJeunes en 2015 dans le cadre de l'Ecole Régionale des Projets seront issues des quartiers politiques de la ville tels que définis en 2014 (ZUS).

Les jeunes femmes

De façon générale, sans en faire un critère de sélection, l'Adie prend en compte la dimension d'égalité entre les hommes et les femmes dans le souci permanent de lutter contre toutes les inégalités. Les équipes de salariés et de bénévoles sont régulièrement sensibilisées à cette question.

En 2015, parmi les 200 jeunes accompagnés à travers CréaJeunes dans le cadre de l'Ecole Régionale des Projets, **115 seront des jeunes femmes.**

2.3.2. Moyens humains et matériels

Le parcours CréaJeunes est dispensé sur 4 sites dans le cadre de l'Ecole Régionale des Projets. Cela requiert les moyens matériels suivants :

- 4 locaux
- 6 ordinateurs, 4 imprimantes et 6 rétroprojecteurs
- du mobilier (tables, chaises, armoires, étagères)

L'équipe pédagogique Adie CréaJeunes en Ile de France est constituée de :

- 3 responsables de sites CréaJeunes : en charge de la mise en œuvre du dispositif sur le territoire (4 ETP)
- 2 conseillers Adie spécialisés CréaJeunes (2 ETP)

- plus de 70 chargés d'accompagnement bénévoles. Le recrutement et la formation de cette équipe s'effectuent en continu pour assurer une pédagogie participative en collectif et l'affectation d'un tuteur à chaque Jeune qui intègre une nouvelle promotion.

En complément, la direction régionale Ile de France située à Paris - Belleville fournit également un appui administratif (traitement administratif, gestion logistique des sites, etc.) et les différents services du siège de l'Adie assurent un support en terme informatique, comptabilité, formation, administration générale et communication.

2.3.3. Pilotage et évaluation

L'Adie est équipée d'un système d'information très performant, conçu spécifiquement pour permettre de suivre en instantané le parcours de chaque bénéficiaire.

Par ailleurs, l'association a une forte culture de l'évaluation et réalise régulièrement des études sur l'impact de son action.

Un bilan complet de l'action sera remis en fin de projet et contiendra les éléments suivants :

- la typologie du public (âge, sexe, niveau d'instruction, catégories socioprofessionnelles),
- les secteurs d'activités des projets conformément à la nomenclature d'activités française INSEE,
- les sorties positives (nombre de retours en formation, en emploi, nombre de créations d'activité)
- la géolocalisation des activités créées
- le nombre d'emplois créés
- la typologie des activités créées (statuts, secteurs d'activité conformément à la nomenclature d'activités française INSEE, plan de financement)
- le taux de pérennisation des entreprises créées

L'ADIE sollicite la Région à hauteur de 200 000 € pour l'accompagnement de 200 nouveaux jeunes porteurs de projet en 2015.

Projet de délibération

DU

POLITIQUE REGIONALE EN FAVEUR DE L'ENTREPRENEURIAT :

**ECOLE REGIONALE DES PROJETS : LABELISATION DE L'ADIE
CREARIF DEVELOPPEMENT DES TPE : ADIVE**

MARCHE PUBLIC : EVALUATION DU DISPOSITIF POINT D'ACCES A LA CREATION D'ENTREPRISE

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** le règlement (CE) n°1303/2013 du Parlement européen et du conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européens structurels et d'investissement ainsi que les règlements délégués et les actes d'exécution afférents
- VU** le règlement (CE) n°1304/2013 du Parlement européen et du conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds social européen
- VU** Le règlement (CE) n°1407/2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis (JOUE L 352/1 du 24/12/2013)
- VU** le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU** la délibération n° CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à la Commission Permanente ;
- VU** la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au Règlement budgétaire et financier ;
- VU** article 28 du code des marchés publics
- VU** la délibération CR 14-10 du 15 avril 2010 relative à la délégation du Conseil régional à son président en matière de marchés publics.
- VU** la délibération n° CR 61-11 du 23 juin 2011 relative à l'adoption de la Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation ;
- VU** la délibération n° CR 87-13 du 21 novembre 2013 « Politique régionale en faveur de l'entrepreneuriat » ;
- VU** la délibération n° CP 14-272 du 10 avril 2014 relative à l'adoption de la convention type d'appui aux actions d'accompagnement des porteurs de projet de l'Ecole Régionale des Projets (ERP) et de la convention de la convention type CREARIF ;
- VU** la décision de la Commission européenne du 18 décembre 2014 portant approbation du Programme opérationnel régional FEDER-FSE de l'Ile-de-France et du bassin de Seine sur le fondement de l'article 29 du règlement (CE) n°1303/2013
- VU** le budget de la Région Ile-de-France pour 2015 ;
- VU** le rapport CP 15-031 présenté par monsieur le président du Conseil régional d'Ile-de-France.
- VU** l'avis de la commission des finances et de la contractualisation et de l'administration générale ;
- VU** l'avis de la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, des TIC, du Tourisme, de l'Innovation et de l'Economie sociale et solidaire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 CONVENTION D'AFFAIRES CREARIF DEVELOPPEMENT

Décide de soutenir, au titre de 2015, l'organisation et la réalisation de la convention d'affaires pour le développement d'activité dans les quartiers politique de la ville portée par

l'ADIVE, par l'attribution d'une subvention correspondant à 41,67 % du coût de l'opération s'élevant à 180 000 € soit une aide d'un montant maximum de 75.000 €.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature avec l'ADIVE d'une convention conforme à la convention type adoptée par la délibération CP 14-272 du 10 avril 2014 en respect des dispositions du Règlement budgétaire et financier, adopté par la délibération n°CR 33-10 du 17 juin 2010, et autorise le président du Conseil régional à la signer.

Affecte en conséquence une autorisation d'engagement d'un montant de 75 000 €, prélevée sur le chapitre 939 « action économique », code fonctionnel 91, programme HP 91-001 « soutien à la création et au développement des entreprises », action 19100102 « incitation à la première élaboration des projets, appui aux porteurs de projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement », nature 657, du budget 2015.

Axe de territorialité : Quartiers Politique de la Ville de la Région Ile-de-France.

Article 2 ECOLE REGIONALE DES PROJETS : CREAJEUNES/ADIE

Décide de soutenir, au titre de 2015, l'appui au projet détaillé dans la fiche projet annexée à la présente délibération, au titre du dispositif d'appui aux actions d'accompagnement des porteurs de projets cibles, par l'attribution de subventions dont le montant est déterminé par le nombre de porteurs de projet accompagnés figurant ci-dessous :

Identité du bénéficiaire	Nombre de porteurs de projet accompagnés	Intervention régionale par porteur accompagnés	Montant maximum prévisionnel de la subvention régionale
CREAJEUNES/ADIE	200	1 000€	200 000 €

Subordonne le versement de cette subvention à la signature avec l'ADIE d'une convention conforme à la convention type adoptée par la délibération CP 14-272 du 10 avril 2014 en respect des dispositions du Règlement budgétaire et financier, adopté par la délibération n°CR 33-10 du 17 juin 2010, et autorise le président du Conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation d'engagement de 200 000 € prélevée sur le chapitre 939 «action économique», code fonctionnel 91, programme HP 91-001 « soutien à la création et au développement des entreprises », action 19100102 « incitation à la première élaboration des projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement », nature 657, du budget 2015.

Article 3 Evaluation de dispositif

Affecte une autorisation d'engagement disponible de 50 000 € sur le chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « interventions économiques transversales », Programme HP 91-012 (191012) « Soutien à l'emploi », action 19101201 « Accompagnement dans l'emploi » afin de lancer une évaluation du dispositif Point d'accès à la création d'entreprise.

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**

JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXES A LA DELIBERATION

1. Etat récapitulatif des subventions

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	29/01/2015	N° de rapport :	CP15-031	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	939 - Action économique
Code fonctionnel :	91 - Interventions économiques transversales
Programme :	191001 - Soutien à la création et au développement des entreprises
Action :	19100102 - Incitation à la 1ère élaboration des projets, appui aux porteurs de projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement

Dispositif :	00000349 - CréaRif
---------------------	--------------------

Dossier :	15002358 - CREAMIF DEVELOPPEMENT TPE QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE - ADIVE		
Bénéficiaire :	P0006437 - ADIVE AGENCE POUR LA DIVERSITE ENTREPRENEURIALE		
Localisation :	REGION ILE DE FRANCE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	75 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
180 000,00 €	TTC 41,67 %	75 000,00 €

Total sur le dispositif 00000349 - CréaRif :	75 000,00 €
---	-------------

Dispositif :	00000414 - Ecole Régionale des Projets - ERP
---------------------	--

Dossier :	15002359 - ECOLE REGIONALE DES PROJETS - CREAJEUNES 2015		
Bénéficiaire :	R10512 - ADIE ASS POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE		
Localisation :	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	200 000,00 €	Code nature :	6574

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
651 904,00 €	TTC 30,68 %	200 000,00 €

Total sur le dispositif 00000414 - Ecole Régionale des Projets - ERP :	200 000,00 €
---	--------------

Total sur l'imputation 939 - 91 - 191001 - 19100102 :	275 000,00 €
--	--------------

2. Fiches projet

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15002358
--

Commission Permanente du 29 janvier 2015

Objet : CREARIF DEVELOPPEMENT TPE QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE - ADIVE
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
CréaRif	180 000,00 €	41,67 %	75 000,00 €
	Montant Total de la subvention		75 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191001-400
 19100102- Incitation à la 1ère élaboration des projets, appui aux porteurs de projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ADIVE AGENCE POUR LA DIVERSITE
 ENTREPRENEURIALE
 Adresse administrative : 84 QUAI DE JEMMAPES
 75010 PARIS 10
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Abderzak SIFER, Président

Date de publication au JO : 7 mars 2009

N° SIRET : 51174542400016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : CréaRif
 Rapport Cadre : CR87-13 du 21/11/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 29 janvier 2015
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2015
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La convention d'affaires vise 2 objectifs :

- Faciliter, pendant plusieurs semaines, la mise en relation gratuite des entrepreneurs issus ou implantés dans les quartiers Politique de la Ville avec des partenaires techniques et financiers ciblés,
- Promouvoir l'entrepreneuriat dans les quartiers politique de la ville par la mise en lumière, au cours d'une journée finale, des entreprises accompagnées.

En effet, CréaRif est le fruit d'un travail collaboratif coordonné à l'échelle régionale, animé par l'enjeu de faciliter l'accessibilité de l'ensemble des dispositifs favorisant au développement d'activité. Partant du constat national que les entreprises implantées dans les quartiers ont un taux de pérennité plus faible que la moyenne nationale faute d'accompagnement CréaRif développement d'entreprises cible prioritairement les dirigeants d'entreprises des quartiers isolés des circuits d'accompagnement au développement

d'entreprise.

Description :

- la phase d'identification et de sélection des TPE : ADIVE mettra en place un dispositif d'information et de sensibilisation permettant, avec l'appui des relais concernés, d'identifier des entreprises implantées dans les quartiers en difficulté et présentant des opportunités de développement. Elle assurera l'information auprès de l'ensemble des ressources qu'elle aura à identifier (les Plates-formes France Initiative, le réseau consulaire, Plates formes RH...) pour optimiser l'identification et la sélection des candidatures. ADIVE créera les outils nécessaires pour une diffusion large de l'information sur l'organisation de cette convention d'affaires, au travers de la mise en oeuvre du site internet dédié, la réalisation du dossier de candidature à l'intention des candidats et des opérateurs de développement.

- la phase : accompagnement et suivi des porteurs de projets

Les entrepreneurs sélectionnés sont mis gratuitement en relation avec les partenaires susceptibles de leur apporter un diagnostic de leurs activités. Ce diagnostic sera réalisé dans le cadre d'un mécénat de compétences des grands comptes ainsi que par le réseau d'experts identifiés (pépinières d'entreprise).

- la phase d'organisation de la convention d'affaires : ADIVE mettra en place une organisation matérielle et assurera une animation de la journée clôturant l'opération et permettant de mettre en valeur des entreprises remarquables. ADIVE organisera les rendez-vous entre les entrepreneurs et les structures utiles aux besoins révélés lors des diagnostics. Cette manifestation sera complétée d'ateliers, tables rondes. Elle assurera l'information et la communication auprès des institutionnels, des collectivités locales, et de tout organisme susceptible d'être intéressé par ce type d'évènement. Elle constituera un dossier de presse.

La date limite de tenue de la manifestation est fixée au plus tard au 31 décembre 2015.

- la phase de suivi des porteurs de projets : ADIVE mettra en place un dispositif permettant de vérifier, 6 mois et 1 an après la journée finale, qu'un appui adapté et significatif a été apporté à chacun des candidats.

Le comité de pilotage, animé par ADIVE regroupe des partenaires comme la Caisse des Dépôts, la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Ile de France (DRJSCS), la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Ile de France (DIRECCTE) et d'autres partenaires de développement d'entreprise tels que les consulaires, les plates formes RH, les réseaux de financements, les collectivités locales, les associations d'aide à l'emploi. Le comité de pilotage est chargé du suivi de la convention et de l'évaluation des actions et résultats obtenus. Il se réunit à l'issue de chacune des phases de l'opération, telles que décrites dans la fiche projet.

Les principaux critères d'évaluation du dispositif CREARIF DEVELOPPEMENT :

- nombre de dossiers déposés et orientés
- typologies et localisations des candidatures et des activités
- prescripteurs et partenaires mobilisés
- nombre d'entreprises diagnostiquées,
- nombre d'emplois créés à l'issue du dispositif
- taux de survie des entreprises accompagnées au bout de 6 mois à 1 an,
- nombre d'emplois créés

Moyens mis en œuvre :

Une équipe opérationnelle constituée de 4 ETP est composé:

- Le délégué général dédié à la supervision du dispositif
- Un chef de projet dédié à l'animation et la coordination au niveau régional et garant de l'esprit de la convention d'affaires

- Une chargée relation partenaires désignée pour animer les réseaux des différents partenaires notamment les Grands Comptes
- Une chargée relation entreprises-bénéficiaires dédiée à l'animation des entreprises candidates
- Une assistante administrative apportera son appui tout au long de la convention.
- Une chargée de la communication

Un stagiaire sera également mobilisé pour assister l'équipe.

Intérêt régional :

L'opération a pour objet de promouvoir les dispositifs d'accompagnement d'entreprise régionaux auprès des sites politiques de la ville à l'échelle régionale.

Public(s) cible(s) :

Les publics ciblés sont les entrepreneurs implantés dans les quartiers politiques de la ville de la région Ile-de-France, tous secteurs confondus. L'objectif visé est d'identifier près de 300 entreprises, d'accompagner 150 d'entre eux dans la formalisation de leur plan de développement en les mettant en relation avec les ressources techniques, financières et humaines du réseau de soutien aux entreprises.

Détail du calcul de la subvention :

Les dépenses "Rémunération du personnel Emploi tremplin" (11 500€) ainsi que les "prestations en nature" (28 500€) ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'assiette éligible.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (goodies, matériels, fournitures adm et entretien, site Internet...)	19 900,00	9,05%
Services externes (location, vidéo, photographe, entretien...)	35 550,00	16,16%
Charges de personnel ADIVE	100 900,00	45,86%
Autres services externes (location, rémunérations d'intermédiaires, étude recherche, documentation, traiteur...)	63 650,00	28,93%
Total	220 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
CRIF	75 000,00	34,09%
Etat -Crédit Politique de la Ville	35 000,00	15,91%
CDC	30 000,00	13,64%
Emploi tremplin	11 500,00	5,23%
Entreprises	40 000,00	18,18%
Prestations en nature (mécénat de compétences)	28 500,00	12,95%
Total	220 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	75 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	30 000,00 €
2012	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	30 000,00 €
2013	Lutte contre les discriminations	18 500,00 €
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	22 000,00 €
2014	CréaRif	75 000,00 €
	Montant total	175 500,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15002359
--

Commission Permanente du 29 janvier 2015

Objet : ECOLE REGIONALE DES PROJETS - CREAJEUNES 2015
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Ecole Régionale des Projets - ERP	651 904,00 €	30,68 %	200 000,00 €
	Montant Total de la subvention		200 000,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-6574-191001-400
 19100102- Incitation à la 1ère élaboration des projets, appui aux porteurs de projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ADIE ASS POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE
 Adresse administrative : 139 BOULEVARD DE SEBASTOPOL
 75002 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Madame CATHERINE BARBAROUX, Présidente

Date de publication au JO : 1 février 1989

N° SIRET : 35221687301565

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Ecole Régionale des Projets - ERP
 Rapport Cadre : CR87-13 du 21/11/2013

Date prévisionnelle de début de projet : 29 janvier 2015
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2015
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

L'Association pour le droit à l'initiative économique est une association nationale reconnue d'utilité publique qui contribue à la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et le chômage grâce au microcrédit. Elle accompagne et finance les personnes qui ont un projet de création d'entreprise et qui n'ont pas accès aux banques, avant, pendant et après la création de leur entreprise. Son objectif est de rendre l'entrepreneuriat accessible à tous et en particulier aux publics éloignés du système bancaire traditionnel. Dans le même temps, elle développe des outils au service des politiques d'emploi, de développement économique et de cohésion sociale et territoriale. L'Adie a vocation à apporter son appui à tous les stades de la vie des projets depuis leur élaboration (accompagnement amont), le financement et le lancement de l'entreprise jusqu'au développement de l'activité (accompagnement aval, financement du développement) et l'offre de services complémentaires.

Aussi, l'ADIE souhaite labéliser son offre d'accompagnement CREAJEUNES au titre de "l'Ecole Regionale

des Projets".

Description :

Le parcours CréaJeunes est constitué des éléments suivants :

=>Un accompagnement amont de 8 semaines pour aider les jeunes à préparer leur projet.

Il s'agit d'un cycle alliant :

- des modules d'accompagnement collectif : action très concrète et interactive, centrée sur la montée en confiance et la connaissance pratique de l'entreprise ;
- un accompagnement individuel visant à accompagner les jeunes dans la préparation concrète du projet ;
- des actions de mise en réseau (immersion dans des entreprises, mécénat de compétence)

=> La possibilité d'obtenir un financement :

- une bourse de maximum de 150 euros, sur justificatifs, pour les dépenses liées à la préparation du projet ;
- éventuellement un microcrédit, un prêt d'honneur (avec une répartition spécifique pour les jeunes issus du dispositif de 50% microcrédit – 50% prêt d'honneur), couplé d'une prime du Conseil Régional Ile de France à la création.

L'action s'appuie sur 4 composantes majeures qui permettent de donner aux porteurs de projet les outils adéquats à la création de leur entreprise :

1- Les modules d'ateliers collectifs « techniques »

Il s'agit de modules en lien avec la création d'entreprise en tant que telle et qui permettent aux porteurs de projet de s'approprier les outils techniques utiles à leur création.

2- Les modules d'ateliers collectifs « Développement personnel »

Ces modules permettent aux porteurs de projet de travailler sur les aspects plus « psychologiques » de la création d'entreprise (motivations, représentations et images de l'entreprise, gestion du temps...).

3- Les séances d'accompagnement individuel

Les porteurs de projet sont accompagnés par un tuteur « référent » qui apporte un appui personnalisé et aide les porteurs de projet à identifier les aspects du projet sur lesquels ils devront travailler de façon plus approfondie.

4- Les temps de « mise en réseau »

Les immersions en entreprise et les ateliers d'échanges entre créateurs permettent aux porteurs de projet de découvrir la réalité du monde de l'entreprise, d'en comprendre le fonctionnement et de rencontrer des entrepreneurs.

Moyens mis en œuvre :

Le parcours CréaJeunes est dispensé sur 3 sites dans le cadre de l'Ecole Régionale des Projets:

- Saint Denis
- Evry
- Nanterre

Cela requiert les moyens matériels suivants :

- 3 locaux
- 8 ordinateurs

En 2015, 8 salariés représentant 5 ETP et 60 bénévoles seront directement mobilisés sur le parcours.

En complément, la direction régionale Ile de France située à Paris - Belleville fournit également un appui

administratif (traitement administratif, gestion logistique des sites, etc.) et les différents services du siège de l'Adie assurent un appui en terme informatique, comptabilité, formation, administration générale, communication.

Intérêt régional :

Cette action s'inscrit dans le cadre de la délibération cadre CR 87-13 du 21 novembre 2013 relative au parcours régional de la création/reprise d'entreprise.

Public(s) cible(s) :

En 2015, l'Adie prévoit d'intégrer 200 jeunes de moins de 32 ans dans le parcours CréaJeunes, dans le cadre de l'Ecole Régionale des Projets :

- 100 à Saint Denis
- 50 à Evry
- 50 à Nanterre.

dont 40% issus des quartiers politique de la ville et 50% de jeunes femmes.

Détail du calcul de la subvention :

L'appui financier s'effectue sous la forme d'une subvention de fonctionnement pour la phase de professionnalisation et d'accompagnement allant de 2 à 6 mois à hauteur de 500 € par porteur de projet accompagné et par mois et réalisant l'intégralité de son parcours, subvention limitée à 60.000 euros pour les opérateurs locaux et à 250 000 euros pour les opérateurs à rayonnement régional.

Localisation géographique :

- EVRY
- NANTERRE
- SAINT-DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats (fournitures et équipement, matières consommables)	9 209,00	1,41%
Services externes (assurance, contrats entretien, locations matériel, travaux entretiens)	29 266,00	4,49%
Loyer	64 944,00	9,96%
Autres services externes (déplacements, frais postaux et télécommunications, honoraires, missions et réceptions, garantie et frais bancaires)	19 104,00	2,93%
Honoraires - stagiaires	30 000,00	4,60%
Frais de personnel (rémunérations, charges sociales et autres frais)	392 626,00	60,23%
Fonctions mutualisées (plateformes téléphonique et services centralisés)	106 755,00	16,38%
Total	651 904,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
DIRECCTE-FSE	100 000,00	15,34%
Préfecture de l'Essonne	5 000,00	0,77%
Préfecture des Hauts de Seine	5 000,00	0,77%
Préfecture de Seine Saint Denis	10 000,00	1,53%
Conseil régional IDF	200 000,00	30,68%
Conseil Général de Paris	25 904,00	3,97%
Conseil général du Val d'Oise	40 000,00	6,14%
CA Evry Centre Essonne	3 000,00	0,46%
Divers privés	220 000,00	33,75%
DRJSCS	30 000,00	4,60%
Conseil régional -Emplois aidés	13 000,00	1,99%
Total	651 904,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	200 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Fonds de prêts d'honneur - ADIE	150 000,00 €
2011	Primes régionales à la création d'entreprises pour les créateurs demandeurs d'emplois accompagnés et financés par l'ADIE	1 750 000,00 €
2011	Soutien au fonctionnement de l'ADIE pour son activité d'accompagnement et de financement des créateurs d'entreprises franciliens	572 000,00 €
2012	Soutien aux structures d'accompagnement permettant de passer de l'idée au projet	150 000,00 €
2012	Fonds de prêts d'honneur - ADIE	300 000,00 €
2012	Soutien au fonctionnement de l'ADIE pour son activité d'accompagnement et de financement des créateurs d'entreprises franciliens	572 000,00 €
2012	Primes régionales à la création d'entreprises pour les créateurs demandeurs d'emplois accompagnés et financés par l'ADIE	1 638 000,00 €
2013	Primes régionales à la création d'entreprises pour les créateurs demandeurs d'emplois accompagnés et financés par l'ADIE	1 133 800,00 €
2013	Fonds de prêts d'honneur - ADIE	300 000,00 €
2013	Soutien au fonctionnement de l'ADIE pour son activité d'accompagnement et de financement des créateurs d'entreprises	572 000,00 €

	franciliens	
2013	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	40 000,00 €
2014	Soutien au fonctionnement de l'ADIE pour son activité d'accompagnement et de financement des créateurs d'entreprises franciliens	624 000,00 €
2014	Primes régionales à la création d'entreprises pour les créateurs demandeurs d'emplois accompagnés et financés par l'ADIE	1 015 200,00 €
2014	Appui aux actions de formation entrepreneuriale et d'accompagnement des porteurs de projets à fort potentiel économique et social	200 000,00 €
	Montant total	9 017 000,00 €